



La gouvernance en question

La loi du 5 mars 2014 atteste d'un changement complet de paradigmes en matière de formation professionnelle, en intégrant de nouveaux outils et une relation privilégiée du salarié vis-à-vis de la formation. Une réflexion nécessaire sur son parcours professionnel et les actions de formation à mener fait que l'individu est maintenant « acteur » et non plus simple « spectateur ». Les textes prévoient de donner désormais à chaque actif, en termes d'information et d'accompagnement, des moyens permettant une co-construction des projets et des parcours.

Cette loi acte également « de nouvelles modalités » de gouvernance concernant la Formation et l'orientation professionnelles dans notre pays. Cette gouvernance quadripartite État, Régions, partenaires sociaux se décline au niveau national, avec la mise en place du CNEFOP et du COPANEF. Dans le même esprit, en miroir, les CREFOP et les COPAREF ont été créés dans les Régions.

L'UNSA est présente au CNEFOP et dans les CREFOP. Chaque comité comprend un bureau quadripartite « des financeurs », dont l'UNSA n'est pas membre aujourd'hui. La fréquence mensuelle des bureaux contraste avec les deux, voire trois, assemblées plénières annuelles. Nous venons de réunir, au siège national, nos représentants dans les comités régionaux. Durant ce regroupement, un point a pu être effectué sur la mise en œuvre des divers dispositifs de la loi dans les territoires. Parmi les difficultés identifiées, la question de la gouvernance des comités et notamment l'articulation entre le bureau et le CREFOP plénier ont été longuement évoquées.

Pour l'UNSA le problème vient principalement du fait que certains bureaux ne communiquent pas suffisamment sur leur fonctionnement, tant sur les ordres du jour que sur les décisions prises ou à prendre. Nous demandons donc, pour que chaque membre des CREFOP soit en mesure d'assurer les missions prévues par les textes, une égalité d'information. La nouvelle gouvernance mise en œuvre exige en effet, pour l'ensemble des acteurs, des échanges circonstanciés et des diagnostics partagés.

Seul un travail en commun dans le cadre des commissions et une bonne articulation entre le bureau et l'assemblée plénière permettront d'atteindre cet objectif. L'UNSA s'impliquera dans ce sens, dans un esprit constructif, tant au niveau national que régional.